



*Votre contrat Action Plus Malakoff est assuré par la CMAV,
Caisse Mutuelle d'Assurances sur la Vie
qui fait partie de Malakoff Médéric.*

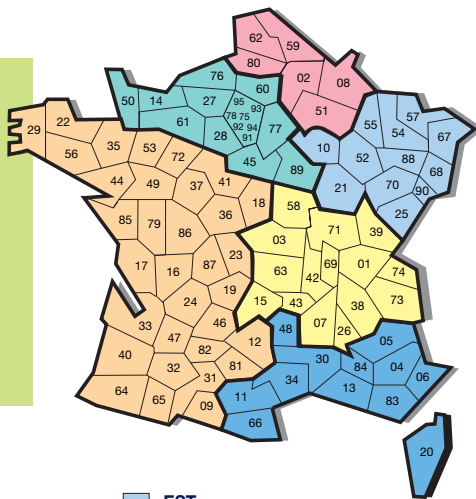
*Malakoff Médéric est le premier groupe paritaire de protection sociale
en France. Il assure et accompagne aujourd'hui 6,8 millions de
personnes et près de 300 000 entreprises dans les domaines de la
retraite, de l'épargne, de la prévoyance et de la santé.*

*Animé de valeurs mixant l'économique et le social,
Malakoff Médéric met en œuvre une action sociale de proximité pour
accompagner ses assurés confrontés à des situations
particulièrement difficiles.*

***Pour vous constituer
une assurance-vie dynamique,
souscrivez dès maintenant***



*Des conseillers
Épargne Prévoyance
sont à votre disposition.
Contactez-les pour
des conseils
personnalisés et gratuits.*



PARIS/ILE-DE-FRANCE/NORMANDIE

- **Épargne Patrimoine**
15 avenue du Centre
GUYANCOURT
78281 ST QUENTIN YVELINES CEDEX
Tél. 01 30 44 53 53

45 rue des Acacias
75017 PARIS
Tél. 01 44 09 62 81
(accueil sur rendez-vous à Paris ou St Quentin)

NORD

216 rue Nationale
59046 LILLE CEDEX
Tél. 03 28 38 38 44

16 rue du Château
59140 DUNKERQUE
Tél. 03 28 59 39 94

23 avenue Charles Boutet
BP 275
08103 CHARLEVILLE MEZIERES CEDEX
Tél. 03 24 56 10 22

62 avenue Clemenceau
59300 VALENCIENNES
Tél. 03 27 30 57 26

EST

16-18 rue de Queuleu - BP 75150
57074 METZ CEDEX 3
Tél. 03 87 52 35 47

RHONE-ALPES/AUVERGNE

33 rue des Docteurs Charcot
42031 ST ETIENNE CEDEX 2
Tél. 04 77 81 12 58

36 rue Tronchet
69006 LYON
Tél. 04 37 47 87 06

MÉDITERRANÉE

1 avenue Desautel
13297 MARSEILLE CEDEX 9
Tél. 04 91 16 61 87

OUEST/SUD-OUEST

57 rue du 65^e Régiment d'Infanterie
BP 94608
44046 NANTES CEDEX 01
Tél. 02 40 37 67 25

www.malakoffmederic.com

MALAKOFF MÉDÉRIC
Siège social :
21 rue Laffitte
75009 Paris

CMAV
Société d'assurance mutuelle du groupe Malakoff Médéric
régie par le Code des assurances - Siège social : 15 avenue du Centre - Guyancourt
78281 St Quentin Yvelines cedex



ÉPARGNE

Action Plus Malakoff

Un produit du groupe Malakoff Médéric

**Choisissez la meilleure orientation
pour votre épargne**



malakoff médéric

Votre situation et vos projets évoluent dans le temps. Vous recherchez donc un contrat qui vous permet de piloter votre placement et d'en modifier l'orientation.

Parce qu'il est important de pouvoir le faire en toute liberté, la CMAV a créé **Action Plus Malakoff**, un contrat d'assurance-vie qui vous permet de choisir entre plusieurs supports d'investissement et de faire évoluer votre placement.



Orientez votre épargne en fonction de vos objectifs

Vous disposez d'un capital à faire fructifier ou vous désirez vous constituer une épargne au fil du temps ?

Dans tous les cas vous épargnez pour des projets qui vous tiennent à cœur :

- préparer une solution retraite simple et sûre ?
- constituer une épargne toujours disponible ?
- diversifier vos placements ?
- préparer la transmission de votre patrimoine ?

Vos objectifs et vos attentes évoluent

Avec **Action Plus Malakoff**, vous disposez de 4 supports financiers bien différenciés allant “du plus sécuritaire au 100 % actions”.

Vous pouvez moduler vos choix par la suite.

Vous recherchez la performance sans renoncer à la sécurité

Sur une longue période, les marchés boursiers continuent d'offrir les meilleures perspectives de performance. **Action Plus Malakoff** vous offre une diversification optimale dans le cadre d'une gestion assurée par les spécialistes de Fédéris gestion d'Actifs, filiale de Malakoff Médéric.

Vous recherchez une solidité financière

La CMAV, société d'assurance mutuelle, fait partie de l'un des premiers organismes français en assurances collectives et spécialiste de la prévoyance et de la retraite. La solidité financière de la CMAV est un gage de sécurité pour votre épargne.

La souplesse des versements

Vous épargnez à votre rythme. Vous pouvez choisir :

- **des versements programmés** à partir de 50 € par mois,
- **des versements libres**, à partir de 800 € à l'ouverture du contrat.

Des options gratuites pour faire évoluer votre contrat sans avoir à gérer vous-même

■ **L'option gratuite « sécurisation des plus-values »** vous permet de transférer les plus-values réalisées sur un ou plusieurs supports en unités de compte de votre choix vers le support sécuritaire en euros. **Avec cette option vous sécurisez les gains obtenus, vous n'êtes plus sur le qui-vive en cas de variation des marchés boursiers, vous savez sur quoi compter.**

■ **L'option gratuite « dynamisation des plus-values »** vous permet de transférer les plus-values réalisées sur le support euro vers un ou plusieurs supports en unités de compte de votre choix. Le transfert sera effectué au 1^{er} mars de chaque année, après attribution des bénéfices financiers constatés au 31 décembre de l'année précédente. **Avec cette option, vous profitez des performances des marchés boursiers pour doper votre placement, sans prendre de risque sur l'épargne investie.**



Action Plus Malakoff

Pour percevoir des revenus réguliers, vous pouvez choisir :

- **L'option gratuite « rachats partiels programmés » :**
 - > accessible à toute personne disposant d'au moins 15 500 € sur le fonds sécuritaire,
 - > libre périodicité de versement des revenus,
 - > montant minimum de versement : 150 €,
 - > mise en place des rachats : dans le mois qui suit la demande.

Une épargne disponible

Votre épargne n'est jamais bloquée. À tout moment, vous pouvez demander un retrait sur votre capital en compte, et cela sans frais. Vous pouvez aussi demander une avance.

Une information régulière

Pour suivre l'évolution de votre épargne et vous permettre d'en modifier les éléments en fonction de votre situation, vous recevez chaque trimestre un document financier sur l'évolution des supports composant votre contrat.

Des frais calculés au plus juste

- > Pas de frais de dossier.
- > Frais sur les versements :
 - 3 % maximum si vous versez au moins 15 500 €,
 - 3,5 % si vous versez moins de 15 500 €.
- > Frais d'arbitrage : 0,80 % du montant arbitré.
Vous bénéficiez d'un arbitrage GRATUIT chaque année.
- > Frais sur l'épargne gérée : 0,70 %.
- > Garantie minimum décès : 0,20 % de l'épargne gérée jusqu'au 75^e anniversaire.



Une garantie minimum en cas de décès

Vous disposez d'une garantie minimum en cas de décès jusqu'à 75 ans. Quelles que soient les performances des supports choisis, vos bénéficiaires recevront un capital au moins égal au cumul de vos versements (*nets de frais*) après déduction des retraits et avances éventuels.

Le libre choix du bénéficiaire

Vous choisissez librement le ou les bénéficiaires du capital constitué. En cas de décès, ce capital sera versé aux bénéficiaires que vous aurez désignés.



Action Plus Malakoff

Un cadre fiscal privilégié

Action Plus Malakoff vous permet de bénéficier d'avantages fiscaux spécifiques à l'assurance-vie* :

- Les prélèvements sociaux fixés à 11 % des plus-values n'interviennent qu'en cas de retrait partiel ou total. En cas de décès, ce prélèvement de 11 % n'est pas effectué.
- En cas de retrait après 8 ans, les plus-values sont entièrement exonérées d'impôt dans la limite annuelle de 4 600 € pour une personne seule et de 9 200 € pour un couple. Au-delà de ces montants, les plus-values sont soumises à un prélèvement forfaitaire libératoire de 7,5 %, ou déclarées dans vos revenus.
- En cas de retrait avant 8 ans, les plus-values peuvent être, soit déclarées dans vos revenus, soit soumises à un prélèvement libératoire égal à 35 % les 4 premières années et 15 % entre 4 et 8 ans.
- Les plus-values résultant de vos arbitrages ne sont pas fiscalisées.

En cas de décès, des règles fiscales très avantageuses sont accordées sur le capital que vous transmettez :

- si vos versements ont été effectués avant 70 ans, le capital transmis est exonéré jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire et imposé à 20 % au-delà.
- si vos versements ont été effectués après 70 ans, exonération de droits de succession dans la limite de 30 500 € transmis.

Les plus-values acquises le temps du placement sont transmises en totale exonération.

Dans tous les cas, le conjoint survivant et le partenaire lié par un pacte de solidarité sont totalement exonérés de droits de succession.

* selon la fiscalité en vigueur en avril 2008.

Pour déterminer l'orientation de votre épargne, 4 solutions vous sont proposées, allant "du tout sécuritaire au tout dynamique". Vous choisissez parmi 1 support en euros et 3 supports en unités de compte : Équilibre, Croissance ou Dynamique.

■ Vous recherchez une évolution garantie : support Sécurité en euros

Avec ce support, vous optez pour une sécurité totale. Votre épargne est investie dans des valeurs offrant les meilleures garanties de sécurité.

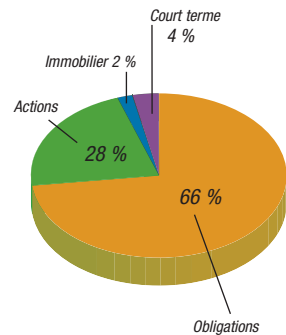
Chaque année, la CMAV distribue 100 % des bénéfices financiers : + 4,05 % net en 2007 *.

Les gains obtenus vous sont définitivement acquis, ce qui assure la progression régulière de votre épargne.

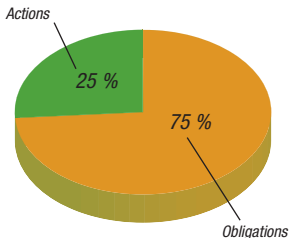
Pour ce support, l'épargne en cours au 31/12/07 représente 19,7 millions d'euros, soit 7 % de l'encours géré par la CMAV en assurance-vie individuelle.

*hors garantie décès.

Actif général CMAV
31/12/2007



SICAV Avenir Epargne
31/12/2007



■ Vous souhaitez préserver votre capital : support Équilibre

Ce support est représenté par la SICAV Avenir Épargne. Son portefeuille est investi au 31/12/2007 à 75 % en titres obligataires et liquidités.

Les placements choisis privilégient la sécurité à long terme. Cette SICAV, composée en majorité d'obligations françaises, dispose d'une part d'actions pour dynamiser la performance.

Avec ce portefeuille, vous limitez les risques liés aux fluctuations des marchés financiers.

tées à vos objectifs

Chacun de ces fonds a un objectif financier spécifique. Vous décidez ainsi d'une orientation de gestion pour votre épargne, en fonction de votre tempérament, de vos objectifs et de votre situation patrimoniale.

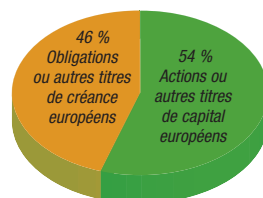
■ Vous cherchez un bon compromis entre sécurité et performance : support Croissance

Vous recherchez la performance tout en respectant un équilibre entre rendement et risque.

Le FCP Équilibre vous permet de valoriser votre épargne avec un risque modéré.

Ce portefeuille est investi de manière équilibrée sur les marchés de taux et d'actions.

FCP Équilibre
31/12/2007



FCP Avenir Euro
31/12/2007



■ Vous privilégiez avant tout la performance à moyen/long terme : support Dynamique

Vous privilégiez la recherche de plus-values et vous êtes prêt, pour cela, à prendre plus de risques.

Le FCP Avenir Euro, est composé exclusivement d'actions européennes, il constitue un support privilégié de dynamisation et de diversification.

Ce fonds privilégie la recherche d'une plus-value maximum en contrepartie d'une prise de risque liée aux variations du marché des actions.

Les sommes que vous versez dans les supports Équilibre, Croissance, Dynamique, après déduction des frais, sont converties en unités de compte représentatives des parts de SICAV ou FCP.

Votre capital évoluera en fonction de la valeur boursière des supports et pourra varier à la hausse comme à la baisse. Seul le support en euros "Sécurité" ne comporte aucun risque de baisse.

Voici pourquoi ils ont choisi



“ *Je gérais personnellement un portefeuille d'actions en direct. Maintenant, je préfère choisir des gestionnaires de fonds expérimentés pour valoriser mon capital et le transmettre dans les meilleures conditions.* ”

La souplesse du contrat Action Plus Malakoff m'a séduit. J'ai décidé pour le moment d'investir mon capital à 50 % dans le support sécuritaire en euros pour bénéficier d'une valorisation régulière de mon épargne. Je sais que je peux toujours décider de changer à tout moment. De plus, comme Action Plus Malakoff est un contrat d'assurance sur la vie, le capital accumulé avant mes 70 ans bénéficie d'une exonération totale de droits de succession jusqu'à 152 500 € par bénéficiaire. Me voilà complètement rassuré.

“ *Je cherche à diversifier mes placements pour une gestion plus dynamique de mon épargne. J'accepte de prendre des risques mais je ne veux pas en faire prendre à mes héritiers.* ”

Avec Action Plus Malakoff, j'ai choisi d'investir une partie de mon épargne sur le support Dynamique et l'autre sur le support Équilibre. Ces deux supports ont démontré leurs performances sur le long terme, j'ai donc confiance. De plus, la garantie minimum décès donne une sécurité supplémentaire pour mes héritiers, en cas de baisse boursière.



Action Plus Malakoff



“ *Je réfléchis dès maintenant à la préparation de ma retraite car je sais qu'il me faudra un complément de revenus.* ”

Avec Action Plus Malakoff, j'ai trouvé exactement ce que je cherchais. Je place de l'argent tous les mois et comme je n'en ai pas besoin dans l'immédiat, j'ai préféré investir sur le support Dynamique. Je bénéficie d'une performance optimale tout en sachant que je prends des risques. Lorsque je serai proche de ma retraite, je pourrai choisir de sécuriser mon épargne en optant pour le fonds sécuritaire en euros ou Équilibre.

“ *Je recherche une formule d'épargne qui m'assure un rendement performant à long terme avec la possibilité de changer d'orientation lorsque ma fille sera plus grande en fonction de mes nouveaux projets.* ”



Action Plus Malakoff m'a semblé le mieux adapté à ma situation. J'ai choisi d'effectuer des versements réguliers sur le support Dynamique pour commencer l'investissement dans des actions européennes correspondant exactement à ce que je veux. De plus, je sais qu'à tout moment, je pourrai changer la répartition de mon épargne si ma situation évoluait ou “sécuriser gratuitement mes gains”.

Comment souscrire ?

C'est très simple. Vous retournez votre demande de souscription complétée et signée dans l'enveloppe jointe. Vous précisez la répartition des fonds choisis, joignez votre chèque ou l'autorisation de prélèvement, plus la copie de votre carte d'identité recto/verso.

N'oubliez pas de conserver le double de votre demande de souscription.

Vous recevrez les conditions particulières de votre contrat, établies en tenant compte de vos choix.



Votre conseiller reste à votre disposition pour tout renseignement.

Une information régulière

Vous serez informé sur l'évolution de votre contrat

- Après chaque mouvement effectué.
- Une fois par an, vous recevrez un relevé détaillé de la situation de votre contrat.
- Pour vous permettre de faire le point sur les supports d'investissement que vous avez choisis, vous pouvez contacter votre conseiller qui vous apportera toutes les informations nécessaires.

Un conseil personnalisé

Vous hésitez sur l'orientation à donner à votre épargne ? Contactez votre conseiller, il saura vous aider dans vos choix. Vous disposerez ainsi d'un contrat adapté à vos objectifs.

Délai de réflexion

Vous disposez d'un délai de 30 jours pour revenir sur votre décision. Pour renoncer au contrat, adressez-nous une lettre recommandée, selon le modèle proposé sur la demande de souscription. Vous serez remboursé intégralement dans les 30 jours qui suivent.